

DELIBERATION N° 2016-435

L'an deux mille seize, le 14 décembre à 17h00, le Conseil Municipal de la Ville de Perpignan, régulièrement convoqué le 8 décembre 2016 s'est réuni Salle du Conseil, sous la présidence de Jean-Marc PUJOL.

ETAIENT PRESENTS : M. Jean-Marc PUJOL, Mme Chantal BRUZI, M. Pierre PARRAT, Mme Nathalie BEAUFILS, M. Olivier AMIEL, Mme Fatima DAHINE, M. Michel PINELL, Mme Danièle PAGES, Mme Isabelle de NOELL-MARCHESAN, Mme Chantal GOMBERT, M. Alain GEBHART, Mme Suzy SIMON-NICAISE, M. Stéphane RUEL, Mme Caroline FERRIERE-SIRERE, M. Brice LAFONTAINE, Mme Christine GAVALDA-MOULENAT, Mme Annabelle BRUNET, M. Marcel ZIDANI, Mme Nicole AMOUROUX, Mme Michèle FABRE, M. Jean-Joseph CALVO, Mme Francine ENRIQUE, M. Dominique SCHEMLA, Mme Josiane CABANAS, Mme Véronique AURIOL-VIAL, Mme Brigitte PUIGGALI, M. Jean-Michel HENRIC, M. Olivier SALES, M. Laurent GAUZE, M. Pierre-Olivier BARBE, M. Charles PONS, Mme Christelle POLONI, M. Jérôme FLORIDO, Mme Carine COMMES, M. Nicolas REQUESENS, M. Bruno LEMAIRE, Mme Marie-Thérèse COSTA-FESENBECK, Mme Clotilde FONT, M. Mohamed BELLEBOU, Mme Catherine PUJOL, Mme Claudine MIZERA-FUENTES, M. Xavier BAUDRY, Monsieur Jean-Yves GATAULT.

REPRESENTE(S) : Romain GRAU, ayant donné pouvoir à Jean-Marc PUJOL, Richard PULY-BELLI, ayant donné pouvoir à Annabelle BRUNET, Mohamed IAOUADAN, ayant donné pouvoir à Chantal BRUZI, Marie-Thérèse SANCHEZ-SCHMID, ayant donné pouvoir à Danièle PAGES, Joëlle ANGLADE, ayant donné pouvoir à Pierre PARRAT, Bernard LAMOTHE, ayant donné pouvoir à Nathalie BEAUFILS, Virginie BARRE, ayant donné pouvoir à Caroline FERRIERE-SIRERE, Yves GUIZARD, ayant donné pouvoir à Josiane CABANAS, Jean-Claude PINGET, ayant donné pouvoir à Bruno LEMAIRE, Louis ALIOT, ayant donné pouvoir à Xavier BAUDRY, Bénédicte MARCHAND, ayant donné pouvoir à Claudine MIZERA-FUENTES, Alexandre BOLO, ayant donné pouvoir à Marie-Thérèse COSTA-FESENBECK

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Carine COMMES, Conseillère Municipale

=====
Tarifs des services publics municipaux 2017

M. Pierre PARRAT expose :

Mes chers collègues,

La ville de Perpignan gère de nombreux services en particulier dans les domaines culturels, sportifs, sociaux ou éducatifs. Certains de ces services publics font l'objet d'une tarification qui est votée chaque année par le conseil municipal.

Le fascicule, présenté en annexe, comporte de nouvelles prestations, d'autres font l'objet de réajustement pour tenir compte de l'inflation. Toutefois la plupart des tarifs indiqués sont identiques à ceux de 2016.

Ces tarifs sont applicables à compter du 1^{er} janvier 2017.

Le Conseil Municipal décide :

1) D'approuver les tarifs de services publics municipaux 2017 tels qu'indiqués dans le fascicule joint.

OUI cet exposé,

Le Conseil Municipal adopte :

44 POUR

11 ABSTENTION(S) : M. Bruno LEMAIRE, M. Jean-Claude PINGET, Mme Marie-Thérèse COSTA-FESENBECK, M. Mohamed BELLEBOU, Mme Catherine PUJOL, Mme Claudine MIZERA-FUENTES, M. Louis ALIOT, M. Xavier BAUDRY, Mme Bénédicte MARCHAND, M. Alexandre BOLO, Monsieur Jean-Yves GATAULT.



=====
Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre tous les membres présents.
"Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations"

ID Télétransmission : 066-216601369. 20161214-77563-DE11
Accusé reçu le : 23 DEC. 2016
Affiché le : 23 DEC. 2016

M. Pierre PARRAT, Pour le Maire l'Adjoint délégué

